

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Action innovation numérique : les membres du conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention de participation à l'expérimentation ProFan dans le cadre de l'action Innovation numérique pour l'excellence éducative du Programme d'investissements d'avenir.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concessions de logements par NAS

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/06/2017
Réuni le : 03/07/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide les concessions de logements par nécessité absolue de service

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Concessions logements par NAS : conformément à la notification régionale ci-jointe, l'établissement bénéficie de 3 concessions de logements par nécessité absolue de service. Le conseil d'administration valide l'attribution de celles-ci selon la fonction exercée au sein de l'établissement dans l'ordre ci-dessous :

- 1ère concession : conseiller principal d'éducation de l'établissement ;
- 2ème concession : proviseur adjoint de l'établissement ;
- 3ème concession : personnel d'intendance.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :2,5 Quotité de travail :100 % Mission confiée :Surveillance

Rémunération :1480.27 € Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Affectation des crédits pédagogiques d'Etat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/06/2017
Réuni le : 03/07/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide l'affectation des crédits pédagogiques d'Etat

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Crédits pédagogiques d'Etat : subvention 2017 de 1 100.00 € + reliquats des années antérieures répartis sur les droits de copies pour 301.95 € (AP-ADMIN-13REP) et sur les remboursements des frais de stage des élèves pour 14 107.47 € (AP-ENSTEC-13STA).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Calendrier 2017/2018 des périodes de formation en milieu professionnel

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le calendrier 2017/2018 des périodes de formation en milieu professionnel

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voir document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Protocole pédagogique nécessaire à la certification et l'obtention du diplôme

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le protocole pédagogique nécessaire à la certification et l'obtention du diplôme

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Protocole pédagogique nécessaire à la certification ...: les membres du conseil d'administration acceptent la proposition du chef d'établissement de laisser la liberté aux enseignants d'organiser leur pédagogie dans le respect des textes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

2016/2017 : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique : les membres du conseil d'administration adoptent le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement proposé par le chef d'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/06/2017
Réuni le : 03/07/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sorties d'inventaire 2017 : les membres du conseil d'administration autorisent les sorties des biens mis au rebus répertoriés dans le document joint de l'inventaire de l'établissement pour un montant total de 228 444.56 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet ART, VIVRE-ENSEMBLE et SANTE

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/06/2017
Réuni le : 03/07/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le projet ART, VIVRE-ENSEMBLE et SANTE

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet ART, VIVRE-ENSEMBLE et SANTE : le conseil d'administration autorise le projet ART, VIVRE-ENSEMBLE et SANTE du 16 au 20 octobre 2017. Le coût du projet à hauteur de 3 200.00 € sera financé par un don de la MDL de 200.00 €, une subvention de la Région de 1 500.00 €, une participation du budget propre du lycée Maurice Genevoix de 900.00 € et une participation du budget propre du lycée Simone Signoret de 600.00 €. Il autorise également le chef d'établissement à signer et exécuter tous les actes relatifs à cette action.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Télépaiement : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques avec la direction générale des finances publiques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Bressuire , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet Semaine d'intégration pour les 2GA : le conseil d'administration autorise le projet Semaine d'intégration pour les 2GA du 4 au 8 septembre 2017. Le coût du projet à hauteur de 280.00 € sera financé sur budget propre du lycée Simone Signoret. Il autorise également le chef d'établissement à signer et exécuter tous les actes relatifs à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Bressuire , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet Semaine d'intégration pour les 2ASSP : le conseil d'administration autorise le projet Semaine d'intégration pour les 2ASSP du 14 au 15 septembre 2017. Le coût du projet est de 0.00 €. Il autorise également le chef d'établissement à signer et exécuter tous les actes relatifs à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Bressuire , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet salle EMERAUDE : le conseil d'administration autorise le projet SONORAMA à la Salle EMERAUDE de Bressuire. Le coût du projet à hauteur de 306.00 € sera financé sur budget propre du lycée Simone Signoret. Il autorise également le chef d'établissement à signer et exécuter tous les actes relatifs à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

Choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques - Acte non transmissible du CE (compétence exclusive du CE)

Objet : Choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques

Numéro d'enregistrement :44

Année scolaire : 2016-2017

Le chef d'établissement valide le choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-23, R.421-49 et D.421-137
- l'avis du conseil d'administration sur saisine du chef d'établissement du 03/07/2017

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/06/2017
Réuni le : 03/07/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Futuroscope , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
RECTIFICATIF : Futuroscope 11 avril 2017 : le coût demandé aux familles pour la sortie au Futuroscope le 11 avril 2017(Acte du CA n°13 du 24/11/2016), soit 17.00 €, est ramené à 10.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0